



Code de référence : 42822

Lien RNCP : [RNCP38227 - BP - Agent technique de prévention et de sécurité -](#)

Date de publication : 08/11/2023

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2027

Certificateur : MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Lien avec une autre certification professionnelle ou habilitation : Aucune correspondance

FILIERE(S) : Sécurité

NIVEAU : Niveau IV - VALIDATION : BP ATPS

CPF : Eligible

PROFIL POUR CE DIPLOME :

Public visé : Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis.es préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les personnes en situation de handicap ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Prérequis : Être titulaire d'un CAP agent de sécurité ou diplôme équivalent de niveau III

Modalités et délais d'accès : Dossier de candidature : diplômes, bulletins et relevés de notes des deux dernières années, CV, lettre de motivation, entretien de motivation et positionnement

L'inscription définitive est liée à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'accueil

Remarque : Si à la rentrée de septembre vous n'avez pas encore d'employeur, vous disposez d'un délai de 3 mois pour signer un contrat d'apprentissage (Article de loi L622-12 du Code du travail).

OBJECTIFS PROFESSIONNELS : Le titulaire du BP ATPS assure des activités et responsabilités dans différents domaines :

- Prévention et lutte contre l'incendie, la malveillance, les risques techniques.
- Prévention des accidents et secours aux personnes.
- Maîtrise des outils de télésurveillance.
- Organisation de l'intervention dans le cadre de la télé sécurité.
- Tâches administratives et actions de formation.

PASSERELLES ET PERSPECTIVES POST-FORMATION : Doté d'une bonne expérience, d'une maîtrise des acquis et en fonction des qualités professionnelles, les évolutions sont nombreuses :

- Accéder à des postes à responsabilités dans les domaines de la télésurveillance et télé sécurité, dans les entreprises de surveillance, gardiennage et services interne de sécurité.
- Encadrer et gérer des équipes de sécurité.
- Créer son entreprise.
- Poursuite en BTS Management Opérationnel de la Sécurité ou DUT.



ORGANISATION DE LA FORMATION :

Modalités pédagogiques

Alternance de périodes en centre de formation et en milieu professionnel

Apports théoriques, analyse des pratiques et des situations, mises en pratique

Études de cas, simulations et échanges

Temps de travail individuel, en sous-groupe et en groupe entier

Modalités techniques

Salles de formation, salles informatique, vidéoprojecteurs, connexion internet sans fil

Ordinateurs fixes et portables, équipés des suites de bureautique standards, imprimantes.

PC de Sécurité, vidéosurveillance...

Aire de feu, matériels d'extinction, matériels de secourisme....

Programme :

Enseignement professionnel :

Incendie, malveillance, surveillance, les risques techniques, prévention, intervention, législation, déontologie.

Secourisme

Management d'une équipe : les responsabilités, aspects juridiques, gestion et organisation de l'activité, communication.

Enseignement général :

Expression française et ouverture sur le monde, mathématiques, sciences physiques.

Modalités d'encadrement : Équipe de formateurs/intervenants expérimentés, responsable pédagogique, tuteur en entreprise.

Modalités d'évaluation : L'obtention du diplôme est conditionnée par une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 des notes obtenues pour chacun des Blocs de compétences affectés de leurs coefficients respectifs.

Epreuve ponctuelle en fin de formation et CCF encours de formation .

Nombre de participants : 4 à 12 participants

Durée de la formation : Parcours complet : 875heures sur 2 ans, réparties sur 25 semaines en alternant semaine en centre de formation et en entreprise

Validation : Brevet Professionnel d'Agent Technique de Prévention et de Sécurité, délivré par l'Education Nationale.

En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce Brevet professionnel peuvent demander à bénéficier de la conservation de leurs notes égales ou supérieures à 10 sur 20 pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial

Tarifs de la formation : Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ».

Apprenti : Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Employeur du secteur privé: Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences (OPCO) concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé, tarif de la formation = 6138 €



Employeur du secteur public: Pour le secteur public territorial, 50% du coût de la formation (6138 €) est prise en charge par le CNFPT, le reste est payé par l'employeur (qui a le droit aux aides de l'Etat)
Pour les autres secteurs publics, le coût de la formation est pris en charge par l'employeur.

Accessibilité handicap :



Les locaux de l'UFA sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, suivies par le référent handicap de la structure.

Référent handicap de l'UFA Saint Charles : Christophe FLORENT

La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité et/ou contre-indication médicale.

Référent handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeaubosco.fr

Valeur ajoutée : Equipe pédagogique est composée de formateurs issus du monde professionnel et de professionnels qui participent à la formation théorique et pratique dans un environnement avec des outils qu'ils côtoient au quotidien.

Participation à de nombreux challenges et projets.

Mise à disposition d'un accompagnement social (point écoute) et d'un référent handicap.



TAUX DE LA DERNIERE SESSION DE FORMATION :

Taux d'obtention des diplômes	72 % en 2024
Taux de poursuites d'études	57 % en 2024
Taux d'interruptions en cours de formation	0 % en 2024
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois, dont taux d'insertion dans l'un des métiers visés par la Certification.	100 % en 2024

Coordonnées développeuse d'apprentissage UFA- référente entreprise : Mme Isabelle MOREAUX -

Tél : 07 89 01 72 87

Mail : isabelle.devos@saint-charles-chauny.fr

Coordonnées développeur d'apprentissage CFA : M. Benoît BATTESTI –

Tél : 06 86 52 99 83

Mail : battesti.benoit@cfajeaubosco.fr

